

Index Égalité entre les femmes et les hommes

Conformément au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index nous concernant, doit être calculé à partir de 4 indicateurs à savoir « l'écart de rémunération femmes-hommes », « l'écart dans la proportion des femmes et hommes augmentés », « le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité » et « le nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations ».

Il donne **une note sur 100 points**. Chaque société devrait atteindre au **minimum 75 points sur 100 points**.

L'objectif de la mesure étant de supprimer, s'il y a lieu, les disparités pouvant exister dans le monde du travail entre les hommes et les femmes.

RÉSULTAT POUR LA SOCIÉTÉ MS MOTORSERVICE FRANCE

Ce résultat a été calculé pour la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

66 points / 100 points

MS Motorservice France S.A.S.

Siège social – Service Commercial – Service Administratif – Bât. L'Etoile – Paris Nord II – 40 avenue des Nations – BP 69124 – Villepinte - 95975 Roissy Charles de Gaulle Cedex – Tél. : 01 49 89 72 00 – Fax : 01 49 89 72 01 / Logistique.
Service Retours – 1 rue de la Fonderie – Parc de Genève – 69740 GENAS – Tel : 04 72 47 99 30 (logistique) / 04 72 03 47 03 11 (retours)
Fax : 04 72 47 00 76
S.A.S. au capital de 3 500 000 € - R.C.S. Bobigny 378 967 483 – SIREN 378 967 483 – APE 4531 Z. N°id. T.V.A : FR 90 378 967 483
Certifié ISO 9001 :2008. Certificat N° 01 100 4255
www.ms-motorservice.fr